



LE RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DE L'IMMOBILIER AU MAROC

AGADIR

10 - 16 AOÛT 2026 PLACE AL WAHDA

CONNECTER LES CAPITAUX
CONSTRUIRE LE MAROC DE DEMAIN



OPPORTUNITÉS
EXCLUSIVES



INVESTISSEURS
INTERNATIONAUX



MARCHÉ EN
CROISSANCE



ACTIFS
D'EXCEPTION



PARTENARIATS
STRATÉGIQUES

DISCOURS FÊTE DU TRÔNE 2025

Dans ses discours récents, notamment en 2024-2025, le Roi Mohammed VI a insisté sur le secteur immobilier marocain dans le cadre de projets de développement territorial et social, appelant à des programmes territoriaux ambitieux pour combler les disparités et améliorer la vie des citoyens, avec des annonces spécifiques pour les MRE (Marocains Résidant à l'Étranger) via des programmes de logement et de réforme institutionnelle, tout en soulignant la nécessité d'un "sérieux" pour attirer les investissements et respecter les engagements, intégrant le logement comme levier de croissance et d'équité.



Discours du Trône 2025 : SM le Roi Mohammed VI dessine un projet de société ambitieux pour un Maroc moderne prospère



CONSTRUIRE AUJOURD'HUI LES OPPORTUNITÉS DE DEMAIN



HASSAN BEN HARARA
PRÉSIDENT DE L'UMM
UNION DES MAROCAINS DU MONDE

Le Maroc connaît aujourd'hui une dynamique de transformation exceptionnelle. À travers ses grands projets d'infrastructures, son développement territorial ambitieux et son attractivité croissante auprès des investisseurs nationaux et internationaux, le Royaume affirme sa volonté de bâtir un avenir durable, innovant et créateur de valeur.

Au cœur de cette évolution, l'immobilier occupe une place stratégique. Il accompagne la croissance des territoires, répond aux besoins des citoyens, stimule l'investissement et contribue au rayonnement économique du pays.

C'est dans cette vision qu'est né le Salon International de l'Immobilier au Maroc (SIDIM).

Pensé comme une plateforme de rencontres, d'échanges et d'opportunités, le SIDIM réunit à Agadir les principaux acteurs de l'écosystème immobilier : promoteurs, investisseurs, institutions, banques, architectes, entreprises de construction, experts et porteurs de projets.

Au-delà d'un simple salon, SIDIM se veut un espace où naissent les partenariats, où se dessinent les projets de demain et où se rencontrent les ambitions qui participent au développement du Maroc.

Nous sommes heureux de vous accueillir à Agadir pour cette première édition et vous remercions de votre confiance.

Ensemble, construisons l'avenir...

SIDIM, LE RENDEZ-VOUS DE L'IMMOBILIER ET DE L'INVESTISSEMENT AU MAROC

SIDIM, le rendez-vous de l'immobilier et de l'investissement au Maroc

Le Salon International de l'Immobilier et de l'Investissement au Maroc (SIDIM) est une plateforme de rencontres, d'opportunités et d'échanges dédiée à l'ensemble de l'écosystème immobilier marocain.

Organisé à Agadir, au cœur d'une région en pleine transformation, le salon réunit promoteurs immobiliers, investisseurs, banques, assurances, architectes, entreprises de construction, experts et institutions autour d'un objectif commun : faciliter l'accès à l'investissement immobilier et accompagner le développement des projets au Maroc. Pensé comme un véritable carrefour d'affaires, le SIDIM permet aux visiteurs de découvrir les dernières opportunités du marché, de comparer les offres, de rencontrer directement les professionnels du secteur et de bénéficier de conseils personnalisés pour concrétiser leurs projets.

Une attention particulière est portée aux Marocains Résidant à l'Étranger (MRE), qui représentent un acteur majeur de l'investissement immobilier national. Le salon leur offre un accès privilégié à des projets sélectionnés, à des solutions de financement adaptées ainsi qu'à un accompagnement juridique et administratif pour investir en toute confiance.

Durant sept jours, du 10 au 16 août 2026, SIDIM fera d'Agadir le point de rencontre incontournable entre investisseurs, promoteurs et porteurs de projets, dans un environnement conçu pour favoriser les échanges, les partenariats et les opportunités d'affaires.

SIDIM n'est pas seulement un salon.

C'est une invitation à investir dans l'avenir.



LE MAROC, PLATEFORME D'AVENIR POUR L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

L'immobilier est bien plus qu'un secteur économique. Il façonne les villes, accompagne la croissance démographique, soutient l'activité des entreprises et participe directement à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Dans un contexte marqué par de grands projets d'infrastructures, l'organisation de la Coupe du Monde 2030 et l'accélération de l'investissement national et international, le Maroc confirme son attractivité comme destination d'investissement et d'innovation.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le SIDIM, une plateforme conçue pour réunir les acteurs qui imaginent, financent, construisent et développent l'immobilier de demain.

Pendant sept jours, promoteurs, institutions, banques, architectes, entreprises de construction et porteurs de projets se retrouveront à Agadir pour partager leurs expertises, créer de nouvelles opportunités et contribuer au développement du Royaume.



AGADIR, UNE DESTINATION D'EXCEPTION



UNE VILLE EN
PLEINE
EXPANSION



UNE
CONNECTIVITÉ
STRATÉGIQUE



UN
ECOSYSTÈME
PORTEUR



UNE QUALITÉ
DE VIE
REMARQUABLE



LE FUTUR SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI

L'aéroport Agadir Al Massira a franchi en 2024 le cap historique de 3 millions de passagers, confirmant la montée en puissance de la destination. Cette accessibilité renforce l'attractivité d'Agadir pour l'investissement immobilier, le tourisme, les résidences secondaires, les projets locatifs et les opportunités liées au développement régional.

UNE OPPORTUNITÉ D'EXPOSITION



ACCÉDER À UNE
AUDIENCE QUALIFIÉE



PRÉSENTER VOS
PROJETS



DÉVELOPPER VOTRE
RÉSEAU



PROFITER DE
L'ÉCOSYSTÈME ENTIER
PRÉSENT



ACCÉLÉRER VOTRE
DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL



RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ

Participer au SIDIM, c'est accéder directement à un public qualifié : investisseurs, acheteurs, MRE, promoteurs, professionnels et décideurs.

Le salon permet de présenter ses projets, générer des contacts qualifiés, renforcer sa visibilité et développer des partenariats commerciaux dans un cadre professionnel structuré.

+10K

VISITEURS
ATTENDUS

+3000

LOGEMENTS
EN VENTE

7

JOURS
D'EXPOSITION



REVENIR INVESTIR S'INSTALLER



Les Marocains résidant à l'étranger jouent un rôle majeur dans l'économie nationale. En 2024, les transferts des MRE ont atteint un niveau record de 120 milliards de dirhams selon l'Office des Changes.

SIDIM leur propose un espace dédié pour mieux comprendre les démarches d'achat, le financement, la fiscalité, la sécurisation juridique et les opportunités d'investissement immobilier au Maroc.

VOTRE PAYS, VOTRE AVENIR DES OPPORTUNITÉS UNIQUES

Avec une population de 36,8 millions d'habitants, le Maroc figure parmi les économies les plus dynamiques du continent africain. Les besoins en logements, équipements, infrastructures et espaces professionnels continuent d'alimenter la demande immobilière. ([HCP])

Le Royaume bénéficie d'une position stratégique à la croisée de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, soutenue par des infrastructures modernes, une stabilité institutionnelle reconnue et une politique volontariste en faveur de l'investissement.



+36

MILLIONS
D'HABITANTS

+5

MILLIONS
DE MRE

+120B

DHS DE
TRANSFERTS
MRE EN 2024

AGADIR, CAPITALE DES OPPORTUNITÉS DU SUD MAROCAIN

Située au cœur de la région Souss-Massa, Agadir s'impose aujourd'hui comme l'une des destinations les plus attractives du Royaume pour l'investissement immobilier.

Portée par un ambitieux programme de transformation urbaine, la ville connaît une modernisation profonde de ses infrastructures, de ses équipements publics et de son offre touristique.

La qualité de vie, le climat exceptionnel, l'ouverture internationale et les opportunités foncières encore disponibles renforcent son attractivité auprès des investisseurs marocains et internationaux.

+3 MILLIONS DE PASSAGERS À
L'AÉROPORT AL MASSIRA EN 2024

+3 MILLIONS D'HABITANTS DANS LA
RÉGION SOUSS-MASSA

+6 MILLIARDS DE DH INVESTIS DANS LE
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
URBAIN D'AGADIR

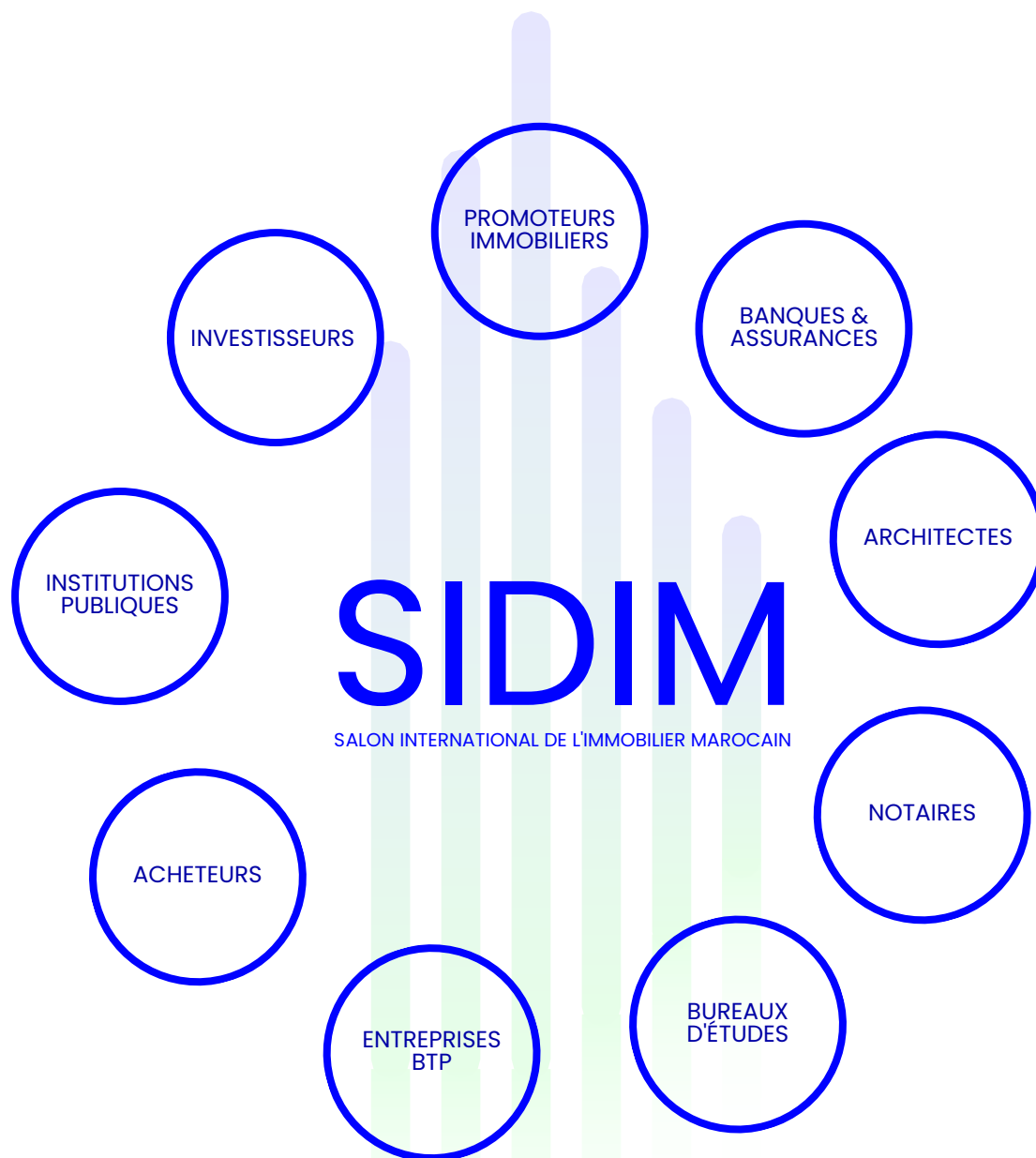


PARTICIPEZ AUX DIFFÉRENTES CONFÉRENCES

Les grandes conversations du SIDIM 2026

- Immobilier & Maroc 2030
- Investir depuis l'étranger
- Immobilier touristique
- Financement immobilier
- Fiscalité des MRE
- Smart Cities
- Construction durable
- Opportunités dans le Sud du Royaume

UN ÉCOSYSTÈME COMPLET RÉUNI EN UN SEUL LIEU



IMMOBILIER &
PROMOTION



INVESTISSEMENT
& FINANCEMENT



CONSTRUCTION
& BTP



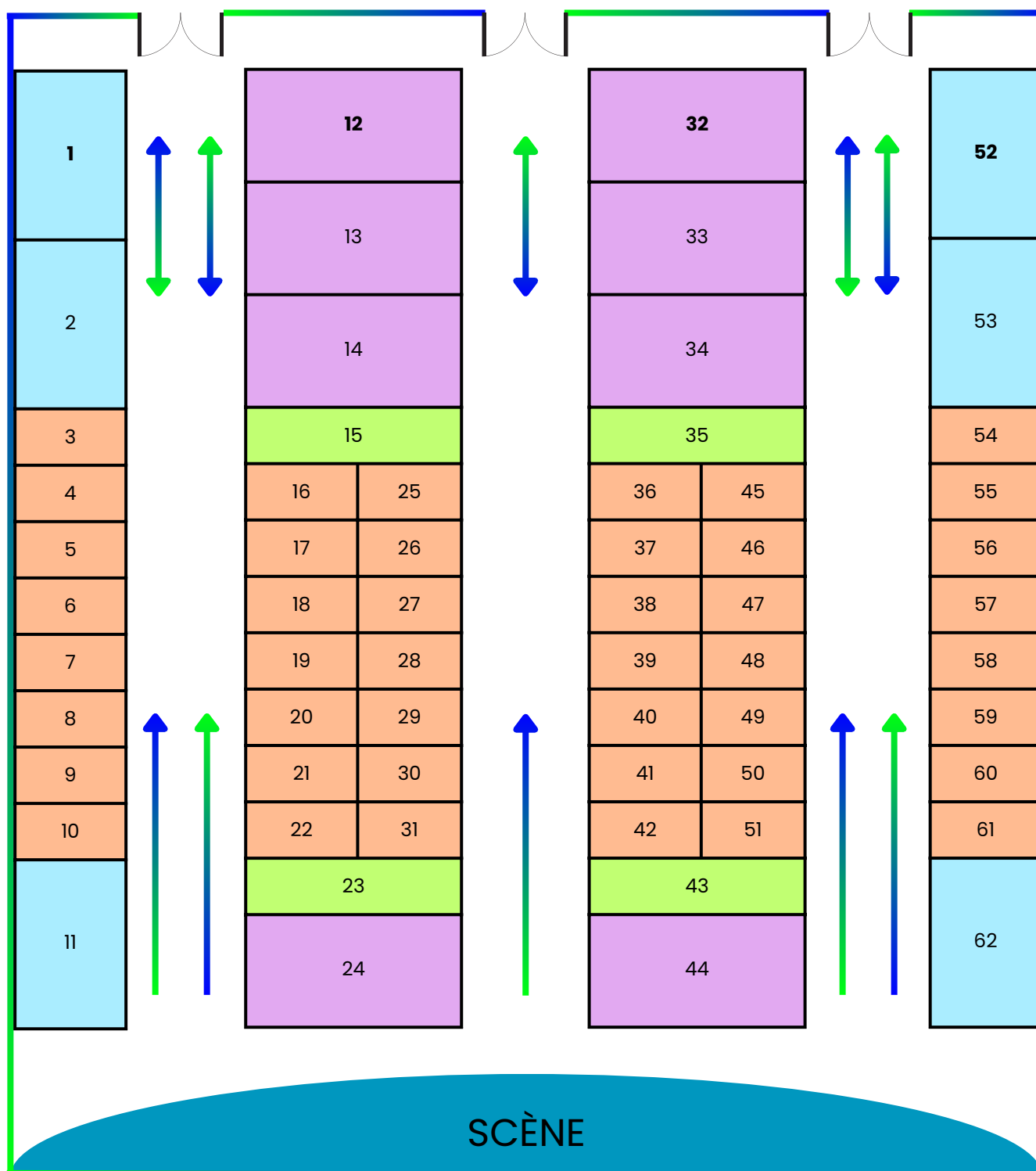
ADMINISTRATIF
& LÉGAL

UN PARCOURS PENSÉ POUR MAXIMISER VOTRE VISIBILITÉ

Le SIDIM a été conçu pour offrir à chaque exposant une visibilité optimale et une expérience visiteur fluide.

Le parcours d'exposition s'articule autour de plusieurs espaces stratégiques

■ 9m²
■ 18m²
■ 27m²
■ 36m²



UNE FORMULE SIMPLE, TRANSPARENTE ET ACCESSIBLE



**STAND STANDARD
SIDIM**

**SURFACE MINIMUM :
9 M²**

**TARIF :
(5 000 DH / M²)**

Nombre de stands limité
Attribution selon ordre de
réservation.

- ✓ Surface d'exposition de 9 m²
- ✓ Structure du stand
- ✓ Signalétique exposant
- ✓ Présence sur le plan officiel du salon
- ✓ Présence sur le site web officiel
- ✓ Accès au programme de networking
- ✓ Accès aux conférences
- ✓ Invitations exposants
- ✓ Promotion avant l'événement

AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES

Le SIDIM s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels, économiques et professionnels engagés dans le développement de l'investissement, de l'immobilier et de l'attractivité territoriale.

INSTITUTIONS



BANQUES



ILS NOUS FONT CONFIANCE



REGLEMENT INTERIEUR DU SALON

ARTICLE 01 – GÉNÉRALITÉS

Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, lieu, heures d'ouverture et de fermeture, prix des entrées, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative. En cas de prolongation, les exposants qui en font la demande peuvent être autorisés à fermer leur espace d'exposition à la date primitivement fixée, sans pouvoir enlever les produits exposés ni modifier l'aspect de l'espace d'exposition avant la date arrêtée par l'organisateur du salon.

ARTICLE 02 – DEMANDE DE PARTICIPATION

Toute personne désirant exposer adresse à l'organisateur une demande de participation. Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la prestation d'organisation et des frais annexes.

ARTICLE 03 – DISPOSITION DE L'ESPACE D'EXPOSITION

Sauf autorisation écrite et préalable de l'organisateur, un exposant, dans le cadre de la prestation d'organisation qu'il a acquis, ne peut céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie de l'espace d'exposition dont il dispose dans l'enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs exposants peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait adressé une demande préalable d'agrément à l'organisateur et ait souscrit une demande de coparticipation.

ARTICLE 04 – RETRAIT

En cas de désistement ou en cas de non occupation de l'espace d'exposition pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la prestation d'organisation, sont acquises à l'organisateur même dans l'hypothèse où un autre exposant viendrait à bénéficier de la prestation d'exposition. Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son espace d'exposition 24 heures avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut librement disposer de l'espace d'exposition de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité et supprimer tout visuel relatif aux produits de l'exposant défaillant.

ARTICLE 05 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les exposants peuvent régler leur participation par un chèque ou virement bancaire comme suit : 30% à la réservation, 70% au plus tard le 25 Juillet 2026

Le non-paiement du solde à la date prévue entraîne automatiquement l'annulation de la réservation du stand sans remboursement de l'acompte versé.

ARTICLE 06 – ACCÈS AU SALON

Badges : le port du badge personnalisé est obligatoire. Les badges exposants et de service et les macarons seront retirés au règlement total de la location. Invitations : une dotation de deux invitations par mètre carré est offerte par l'organisateur. Les invitations ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peine de poursuites et sanctions. À ce titre, l'organisateur se réserve le droit de neutraliser les cartes d'invitations dont l'utilisation frauduleuse (revente, reproduction, vol,...) aurait été portée à sa connaissance.

ARTICLE 07 – INSTALLATION ET DÉCORATION DES ESPACES D'EXPOSITION

La décoration particulière des espaces d'exposition est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics. L'organisateur détermine les modalités d'affichage, les conditions d'emploi de tous procédés sonores, lumineux ou audiovisuels, ainsi que les conditions dans lesquelles peut être organisé tout spectacle, attraction, opération promotionnelle, animation, sondage ou enquête d'opinion dans l'enceinte du salon.

REGLEMENT INTERIEUR DU SALON

L'organisateur détermine de même les conditions dans lesquelles les prises de vues ou de son sont autorisées dans l'enceinte du salon. L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis à son agrément. L'organisateur peut revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.

ARTICLE 08 – DATE DE MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Période de Montage :

Stand Nu : du 03 au 05 Août 2026 Stand Aménagé : du 05 au 07 Août 2026

Montage : les Stands devront être entièrement finis, et les Produits exposés mis en place la veille de l'ouverture du Salon avant 22H

Démontage : le 16 août 2026 à partir de 20h00 ou le 17 août 2026 selon le planning communiqué par l'organisateur.

ARTICLE 09 – CHANGEMENT D'EMPLACEMENT

La direction se réserve le droit de changer l'emplacement des stands et la gestion des espaces d'exposition en cas de nécessité.

ARTICLE 10 – REMISE EN ÉTAT

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les constructions ou installations édifiées par les exposants. Les exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le salon, causée par un exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet exposant.

ARTICLE 11 – NETTOYAGE, ENTRETIEN ET GARDIENNAGE

L'entretien général des allées du salon, le gardiennage des locaux sont assurés en dehors des horaires d'ouverture.

ARTICLE 12 – DOUANES

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

ARTICLE 13 – MARCHANDISES

Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des marchandises qui lui sont destinées. Il est tenu de se conformer aux instructions de l'organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises, notamment pour ce qui concerne la circulation des véhicules dans l'enceinte du salon. Les produits et matériels apportés au salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée.

ARTICLE 14 – SÉCURITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES

Les Exposants certifient que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences des dits produits ou services.

ARTICLE 15 – ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Une assurance est souscrite par l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'organisateur. Les exposants peuvent demander à l'organisateur de leur transmettre une attestation d'assurance précisant les risques couverts, les limites de garantie ainsi que la période de couverture.

REGLEMENT INTERIEUR DU SALON

ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation, de report ou de modification du salon résultant d'un événement de force majeure indépendant de sa volonté, notamment catastrophe naturelle, décision administrative, pandémie, crise sanitaire, troubles publics ou tout autre événement exceptionnel empêchant la tenue de l'événement.

ARTICLE 17 – LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis à la législation marocaine. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents d'Agadir seront seuls compétents.

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou retirer tout produit, service, communication ou support promotionnel jugé contraire à la réglementation marocaine, à l'ordre public ou à l'image du salon.

BULLETIN DE COMMANDE

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Nom de la société :

Statut juridique :

Nom du dirigeant :

Téléphone :

Email :

Site web :

Adresse :

Ville :

PROFIL & ACTIVITÉ SECTEUR D'ACTIVITÉ :

1. ☐ Promoteur immobilier
2. ☐ Agence immobilière
3. ☐ Banque / Financement
4. ☐ Cabinet de nota
5. ☐ Construction / BTP
6. ☐ Autre :

Description de l'activité / projets :

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Chèque
☐ Virement bancaire

ADRESSE DE FACTURATION ADRESSE :

Code postal :

Ville :

Nom du correspondant :

PERSONNE DE CONTACT (COMMERCIAL / SALON)

Nom & prénom :

Fonction :

Téléphone (GSM) :

Email :

CHOIX DU STAND

Type de stand :

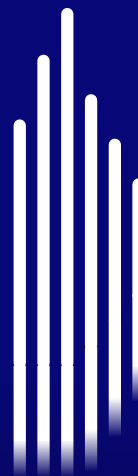
- ☐ 9m²
☐ 18m²
☐ 27m²
☐ 36m²
☐ Sur-mesure Surface souhaitée : m²

VALIDATION

Date : / /

Signature et cachet

*La réservation du stand ne sera confirmée qu'après réception de l'acompte de 30%
Le solde devra être réglé 15 jours avant le début du salon*



SIDIM

SALON INTERNATIONAL DE L'IMMOBILIER MAROCAIN

2026

**INVESTIR AUJOURD'HUI
BÂTIR DEMAIN !**

Le rendez-vous international de l'immobilier
et de l'investissement au Maroc



PLACE AL WAHDA
AGADIR



SIDIM.MA



10 - 16
AOUT 2026

CONTACT

+212 656-536874
contact@sidim.ma